COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 15/01/2020 Reçu en préfecture le 15/01/2020

Affiché le



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2 avenue Calamun 65240 ARREAU

Séance du 7 janvier 2020

N° 2020-3

L'an deux mille vingt, le 7 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib : PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :
64

Qui ont pris part à la délibération :
53

Dont 5 procurations

Votes pour : 51

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

Refus de vote : 1

Date de la convocation :
27 décembre 2019

Présents votants (48): PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel

<u>Présents non votant</u>: TARDOS Jean, PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande

Absents (11): CHATILLON Frédérick, GISTAU Patrick, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

OBJET: OTC EPIC Pyrénées 2 Vallées – Désignation des membres du CODIR représentants la vallée d'AURE Procurations (5): VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude

DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse

BORDE Michel à MUR François

BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri

FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Madame Hélène MALERE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 17 décembre dernier par laquelle les statuts de l'EPIC Office de Tourisme communautaire Pyrénées 2 Vallées Aure Louron ont été adoptés.

Envoyé en préfecture le 15/01/2020

Reçu en préfecture le 15/01/2020

Affiché le



Conformément à ces statuts, il convient de désigner les conseillers communautaires membres du CODIR.

Il a été approuvé de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour la vallée d'Aure.

Se sont déclarés candidats :

Titulaires:

1 Maryse BEYRIE

2 Philippe CARRERE

3 Michel CHAZOTTES

4 Gilbert ROTGE

5 Jean-Henri MIR

Suppléants:

1 Jean-Michel ISOART

2 Christophe GAILHARD

3 Louis RICARD

4 Jean-Pierre BECH

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés, conseil communautaire décide :

- De désigner membres titulaires du Comité Directeur (CODIR): Madame Maryse BEYRIE, Messieurs Philippe CARRERE, Michel CHAZOTTES, Gilbert ROTGE;
- De désigner membres suppléants du CODIR : Messieurs Louis RICARD, Christophe GAILHARD, Jean-Michel ISOART, Jean-Pierre BECH;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président Philippe CARRERE

65240 ARREAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXE LOURON